

## Appel d'offre et cahier des charges pour l'étude sur les bonnes pratiques de la prévention de la pénibilité et le handicap.

### 1. Contexte

Les membres du comité de l'Observatoire de la plasturgie ont décidé, en capitalisant sur les bonnes pratiques de la prévention sur la pénibilité de faire une étude sur les bonnes pratiques de la prévention de la pénibilité et le handicap avec : bilan, combien ça coûte, combien ça rapporte (cf. : bâtiment, ...), en se basant sur des entreprises qui ont fait des accords de la pénibilité, d'étudier les bonnes pratiques dans les entreprises sur la prévention de la pénibilité et le handicap.

### 2. Objet du présent cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les finalités, contenus et modalités de réalisation de cette étude. À cet effet, il a vocation à être communiqué à des prestataires potentiels susceptibles de répondre aux attentes du Comité de pilotage de l'Observatoire National Paritaire Prospectif des Métiers, des Emplois et des Qualifications de la Plasturgie (OPMQ Plasturgie).

Il décrit ses attentes et précise le mode de réponse des prestataires souhaitant participer aux travaux. Le prestataire devra prendre en compte dans sa réponse l'ensemble des objectifs du projet et proposer une méthodologie et des livrables spécifiques.

#### 2.1 Objectifs de l'étude

L'OPMQ souhaite une étude qui réponde, centralise et préconise les possibilités offertes aux entreprises faces aux soucis de prévention sur la pénibilité et sur le handicap, en capitalisant sur les bonnes pratiques de la prévention sur la pénibilité ; bilan, combien ça coûte, combien ça rapporte (cf. : bâtiment, ...), en se basant sur des entreprises qui ont fait des accords de la pénibilité ou des plans d'action, entre autre, ...

Le projet vise à :

- identifier des bonnes pratiques mises en œuvre en entreprises et qui ont permis de réduire ou de supprimer la pénibilité,
- appréhender et qualifier non seulement l'efficacité (c'est-à-dire le rapport entre l'investissement réalisé et les effets produits) mais également la « transposabilité » (c'est-à-dire de mesurer si une pratique peut-être facilement transposable dans d'autres entreprises) des mesures mises en œuvre.
- aboutir à des livrables (synthèse sous forme de guide) qui soient simples, pédagogiques, pragmatiques afin de pouvoir être appréhender par le plus grand nombre (entreprise, CHSCT, ...)

Ce recensement ne sera pas limité aux dix facteurs de pénibilité mais pourra également aborder d'autres problématiques plus générales (ex organisation du travail, gestion des âges, management, ...).

Le fruit de ce travail pourra servir de pistes de réflexion / idées pour les entreprises de la branche pour réduire ou supprimer - lorsque cela est possible - la pénibilité. Ce travail servira également pour alimenter les échanges avec les partenaires sociaux d'entreprise lors de négociation d'accord ou de discussion sur un plan d'action.

## 2.2 Produits attendus et méthodologie

Est attendu, notamment une proposition de la méthodologie qui reposerait sur les phases suivantes :

- Enquête en ligne, interview, face-à-face, sur les mesures de prévention mises en œuvre,
- Animation dans trois régions de groupes de travail pluridisciplinaire (DRH / responsable HSS / ergonome) constitués d'entreprises volontaires,
- Visite d'une trentaine entreprises volontaires ayant des bonnes pratiques à analyser,
- Synthèses régionales puis nationale.
- La livraison d'un rapport et d'une synthèse de l'étude avec le focus sur les bonnes pratiques à valoriser sur la prévention de la pénibilité et sur le handicap.

Les candidats peuvent proposer des éléments et/ou des méthodologies complémentaires à ceux suggérés.

### 2.3 Calendrier de réalisation

Cette refonte est programmée sur 2017. Elle devra aboutir au plus tard à la fin décembre 2017. Il revient au consultant de définir une planification du déroulement de l'action.

Le planning du processus de sélection prévoit :

- un délai de réponse fixé au plus tard le 27 Février 2017 à 12h ;
- une étude des réponses à l'appel d'offres du 27 Février au 14 mars 2017 ;
- le choix du prestataire par le comité de pilotage le 14 mars 2017 dans les locaux OPCA DEFI à Saint Mandé (audition de quelques prestataires présélectionnés, prévenu le 7 mars 2017) ;
- le lancement et cadrage de cette étude par le prestataire sélectionné de l'appel d'offres à partir du choix définitif.

## 3. Conditions de réalisation de l'action et attentes vis à vis du consultant

### 3.1 Pilotage et suivi des travaux

Les actions de l'étude font l'objet :

- d'une coordination entre un chef de projet ad hoc désigné par le comité de pilotage de l'OPMQ Plasturgie et le chef de projet du prestataire sélectionné ;
- d'un suivi de réalisation au sein d'un groupe technique de l'OPMQ Plasturgie composé d'un membre collègue salarial et d'un membre collègue employeur.

Le groupe technique a pour mission d'accompagner et de suivre le déroulement de l'étude. Le comité de l'OPMQ Plasturgie a pour mission de valider les travaux réalisés.

Le prestataire retenu communiquera aux membres du comité de pilotage au plus tard 10 jours avant la tenue de la réunion tous les documents et présentations nécessaires au suivi de l'étude.

### 3.2 Réponse et propositions du prestataire

Le ou les prestataires souhaitant répondre à l'appel à projets devront faire parvenir leur proposition par écrit.

Elle devra comporter :

- la méthodologie pour réaliser cette étude ;

- une proposition de calendrier de réalisation des travaux, intégrant une adaptation selon le calendrier des instances de l'OPMQ Plasturgie (COFIL : 06/06 et 19/09) ;
- un budget indiquant le nombre de jours prévus par étapes, les prix unitaires pratiqués (homme/jour);
- une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;

Présentée synthétiquement, cette réponse ne devra guère excéder vingt pages.

La réponse à l'appel à projets sera adressée au plus tard le 27 février à 12h en 1 exemplaire relié et 1 version électronique à [a.cherriere@opcadefi.fr](mailto:a.cherriere@opcadefi.fr) :

OPCA DEFi – OPMQ Plasturgie  
Appel d'offre : Pénibilité - Handicap  
A l'attention de Mme Audrey CHERRIERE  
5/7 Avenue du Général de Gaulle  
94166 SAINT MANDE CEDEX

## 4. Choix du prestataire

### 4.1 Critères de choix du prestataire

Le choix du prestataire s'appuiera sur les critères suivants :

- la qualité et la pertinence de la proposition et de la méthodologie proposée;
- les références de l'équipe et ses capacités d'intervention ;
- le rapport qualité/prix ;
- la capacité de livrer dans les délais préétablis.

Le Comité de pilotage de l'OPMQ Plasturgie se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues à l'appel à projets.

Le Comité de pilotage de l'OPMQ Plasturgie s'engage à garder confidentielles les propositions reçues.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Comité de pilotage de l'OPMQ Plasturgie.

Le Comité de pilotage de l'OPMQ Plasturgie n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation du projet.



#### 4.2 Modalités de choix du prestataire

Une éventuelle consultation des propositions des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères définis ci-dessus pourrait être organisée le 14 mars 2017 matin dans les locaux OPCA DEFI situés à Saint-Mandé. Si votre offre est retenue, cette date vous sera confirmée le 7 mars 2107.

Audrey CHERRIERE  
Responsable OPMQ Plasturgie